



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Aveyron

Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Aveyron  
éducation  
nationale

## Projet éducatif territorial ou Projet éducatif territorial Plan mercredi

### Principes et objectifs :

Le projet éducatif territorial (**PEDT**) formalise la démarche de la collectivité territoriale qui souhaite, à partir d'un diagnostic partagé, proposer aux enfants de son territoire un **parcours éducatif cohérent et de qualité**, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la **complémentarité des temps éducatifs**.

A compter de 2018, les PEDT peuvent s'inscrire dans la démarche qualité du plan mercredi : intégré à un projet éducatif territorial ambitieux, le plan mercredi propose un cadre qui permet d'offrir, au plus grand nombre d'enfants, un accueil de loisirs éducatifs de qualité le mercredi. Ce temps éducatif, temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant, doit se construire en cohérence avec les enseignements scolaires.

Le PEDT « plan mercredi » prend en compte les différents temps de vie l'enfant. Il articule les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il fédère tous les acteurs éducatifs d'un territoire : associations et établissements culturels, associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels, ...

Dans ce cadre, l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi, adossé au PEDT, doit respecter la charte qualité « plan mercredi » ( <http://men-pedt.prod.isobar.services/la-charte-qualite-plan-mercredi> ). Celle-ci invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- l'ancrage des activités périscolaires sur le territoire et en relation avec les acteurs
- la qualité des activités.

Les collectivités s'appuieront sur les acteurs de l'animation et les partenariats locaux pour la mise en œuvre de ce plan. Ceux-ci participeront au groupe de pilotage. ( <http://men-pedt.prod.isobar.services/construire-un-plan-mercredi> ).

La validation du PEDT « plan mercredi » autorise l'usage, par les collectivités, accueils de loisirs, associations et établissements scolaires concernés, du label « plan mercredi ». (<http://planmercredi.education.gouv.fr/le-label-plan-mercredi> ).

**Vous êtes invités à lire l'ensemble du document et en particulier les annexes avant de commencer la rédaction.**

✱ **Demande de validation du PEDT**

avec label Plan mercredi  sans label Plan mercredi

✱ **Organisation de la semaine scolaire**

4 jours  4 jours 1/2

✱ **Coordonnées de la collectivité compétente**

Adresse : MAIRIE – Le Bouldou – 12510 DRUELLE BALSAC

Téléphone : 05.65.69.36.40.

Courriel : mairie@druellebalsac.fr

**Élu référent** pour le PEDT

Nom : FOURNIER Monique, adjointe chargée des affaires scolaires

Téléphone : 06.87.27.63.66.

Courriel : mofournier12@orange.fr

		<b>Compétences</b>
Commune	<input checked="" type="checkbox"/>	Scolaire
	<input checked="" type="checkbox"/>	Périscolaire
	<input checked="" type="checkbox"/>	Extrascolaire
	<input type="checkbox"/>	nouvelles activités pédagogiques (3 h dégagées par la réforme)
	<input checked="" type="checkbox"/>	restauration scolaire
EPCI	<input type="checkbox"/>	Scolaire
	<input type="checkbox"/>	Périscolaire
	<input type="checkbox"/>	Extrascolaire
	<input type="checkbox"/>	nouvelles activités pédagogiques (3 h dégagées par la réforme)
	<input type="checkbox"/>	restauration scolaire

Territoire concerné (nom de la commune ou des communes) : DRUELLE BALSAC

Nombre d'habitants sur le territoire concerné : 3091 (population INSEE au 01/01/2018)

Territoire en zone prioritaire :  oui  QPV  ZRR  
 non

## \* **Coordination du PEDT**

Nom du référent technique : GABRIAC MELODIE

Fonction : Directrice Coordinatrice

Adresse : Ecole publique Balsac 12510 DRUELLE BALSAC

Téléphone : 06 47 58 67 86

Courriel : lesgastadoususep@gmail.com

Si la mise en œuvre du PEDT a été déléguée à une ou plusieurs association(s) en donner le(s) titre(s) et adresse(s) :

Date et durée des conventions formalisant cette/ces délégation(s) :

## \* **Durée du PEDT (3 ans maximum) :**

3 ans 2018-2021

## \* **Comité de pilotage**

Nom et qualité des personnes participant au comité de pilotage:

- Elus de la commune : Patrick Gayrard (maire) et Monique Fournier (adjointe, chargée des affaires sociales)
- Equipe Enseignante : Jérôme Lacombe (directeur)
- Directrice de l'accueil de loisirs la Cazelle aux Loisirs : Ludivine Albespy
- Membres du bureau de l'association la Cazelle aux Loisirs : Laure Borie (présidente), Marianne Loste et Sophie Couderc (co-secrétaires) et Véronique Mazars (Trésorière)
- Délégué Ligue de l'enseignement 12 : Camille Briançon
- Délégués USEP : Bertrand Cayzac
- Représentants des parents d'élèves : Emilie Chabier, Karine Lewandowski, Stéphanie Soulié, Elodie Rivière, Pauline Bessière, Amélie Murat, Audrey Marty, Marlène Roumegous, Magali Doret, Amal Khommane, Sabrina El Bouzidi, Isabelle Marques, Laetitia Cayrel
- Directrice des Gastadous également Coordinatrice des centres de loisirs de la commune Druelle Balsac : Mélodie Gabriac

Fréquence des réunions:

2 par an

Qui élabore l'ordre du jour et assure le suivi des prises de décisions ?

Mélodie Gabriac, directrice des Gastadous et coordinatrice des centres de loisirs de la commune de Druelle Balsac.

Comment associez-vous les parents à la réflexion et au comité de pilotage ?

Les parents sont sollicités pour la réflexion et la mise en place du PEDT, puis pour l'évaluation de

celui-ci. Ils peuvent également contacter Mélodie Gabriac ou Ludivine Albespy, pour informations ou suggestions. Ils participent également au bilan du PEDT.

### \* Partenaires du projet

Partenaires institutionnels	CAF DDCSPP DSDEN
Partenaires associatifs	Ligue de l'enseignement USEP
Autres partenaires	Parents d'élèves – Associations locales

### \* Publics et établissements scolaires concernés

Établissement(s) public(s)	Nombre d'établissements concernés	Nombre d'enfants
Maternelles	72	Moins de 3 ans : 0
		Plus de 3 ans : 72
Élémentaires	144	
Secondaires		
Établissement(s) privé(s) sous contrat	Nombre d'établissements concernés	Nombre d'enfants
Maternelles		Moins de 3 ans :
		Plus de 3 ans
Élémentaires		
Secondaires		
<b>Total</b>		

Indiquez le nom des établissements concernés :

**Ecole Paul CAYLA – 12510 DRUELLE**

### \* Besoins éducatifs des enfants identifiés par le comité de pilotage

**Cohérence éducative à développer/ collaboration équipe enseignantes/équipes d'animation  
Ouverture culturelle**

### \* Objectifs éducatifs partagés entre les partenaires

- Au regard des besoins identifiés quels sont les **objectifs retenus** ?

Permettre aux différents acteurs éducatifs de créer du lien en travaillant des projets et actions en communs pour faciliter le vivre ensemble dans l'intérêt de l'enfant

Permettre aux enfants de pouvoir bénéficier d'activités diverses, autour du sport, du théâtre, de la musique

Permettre aux enfants de participer à la vie de la commune en tant que futurs citoyens, en s'appuyant sur des pratiques culturelles et sportives

- **Quels moyens** sont retenus pour la réalisation de ces objectifs ?

Elaborer des règles de vies communes à l'école et au centre de loisirs, qui pourront être mise en place à la maison également

Soutenir le projet « écoles qui chantent » en lien avec le projet d'école

Renforcer le lien via l'USEP

Assister aux conseils d'écoles afin de présenter le fonctionnement du centre de loisirs et ses activités

Tarifs dégressifs sur l'année au centre de loisirs, rencontre inter-centres, projet commun autour de la musique

Travail avec les différents acteurs (ATSEM, association de la commune, ...) sur des thématiques diverses et partagées

- **Effets attendus** (quelles évolutions, quels changements en termes de connaissances, de comportements, attendez-vous de la part des enfants ?) :

En resserrant les liens avec l'école, nous souhaitons mettre en place une harmonie dans la journée de l'enfant.

En participant aux projets culturels et sportifs liés au projet d'école, nous souhaitons permettre la participation de chaque enfant dans le respect de son rythme.

Organiser des projets communs école – centre de loisirs – association permet le développement de chaque enfant et son plein épanouissement.

- **Quels sont les axes des projets d'école pris en compte** dans le projet éducatif des accueils périscolaires ?

Tous les axes du projet d'école seront pris en compte (Voir le projet d'école – Annexe 4)

- Nombre d'enfants bénéficiaires des activités périscolaires les jours de classes

Enfants de moins de 3 ans : 0 car les enfants de moins de 3 ans ne sont pas scolarisés

Enfants de 3 à 6 ans : 15

Enfants de plus de 6 ans : 60 enfants

L'enfant inscrit participe un soir pour activité « **sportive-jeu** » et un soir pour activité « **artistique-**

**manuelle** ».

Lors des activités exceptionnelles en partenariat avec les associations (théâtre, dessin,...) Elles sont programmées sur une période au bout de laquelle les enfants pourront présenter leur travail (Téléthon, Festival du jeu, Kermesse...).

- Nombre d'enfants bénéficiaires des activités périscolaires le mercredi

Enfants de moins de 3 ans : 0

Enfants de 3 à 6 ans : 16

Enfants de plus de 6 ans : 12

- Les enfants ont-ils le choix dans leur participation aux activités ?

Inscription annuelle et par niveau à la demande des familles

### \* Organisation des temps périscolaires

- Cadre juridique des activités proposées (indiquez les jours et/ou les heures) :

	Temps périscolaires les jours de classe	Temps périscolaires le mercredi
Accueil collectif de mineurs déclaré		7h30 – 18h30
Accueil non déclaré (moins de 1h d'activité dans le cadre d'un PEDT, moins de 2h d'activités hors PEDT)	45min par jour de 16h45 à 17h30	
Ateliers (mono activité sur l'année)		
Garderie	7h15 – 8h20 16h30 – 18h30	

- **Activités proposées en temps périscolaire** (Les activités proposées traduisent la mise en œuvre concrète des objectifs définis dans le PEDT. Cette proposition est modifiable et ajustable par avenant. Les temps calmes peuvent faire partie de l'offre d'activité) :

Type d'activités /maternelle	Intervenant	Qualification de l'intervenant
Activité culturelle, sportive, manuelle	Animateurs	BAFA BPJEPS
Sortie, activités spécifiques	Intervenants ponctuels	BPJEPS animateurs USEP
Temps calme/sieste	Animateurs	BAFA BPJEPS
Type d'activités /élémentaire	Intervenants	Qualification de l'intervenant
Activité culturelle, sportive, manuelle	Animateurs	BAFA BPJEPS
Sortie, activités spécifiques	Intervenants ponctuels	BPJEPS animateurs USEP
Temps calme	Animateurs	BAFA BPJEPS

- Comment sont organisés la restauration et le transport des enfants vers les accueils collectifs du mercredi ?

Ce sont les parents qui gèrent le transport des enfants au centre de loisirs le mercredi. La restauration est assurée par l'auberge de Bruéjouis, et le repas est pris dans la cantine de l'école.

- Prévoyez-vous une ou des formation(s) pour les intervenants ?

diplômante, non professionnelle ( BAFA, BAFD)  oui  non  
 diplômante professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS)  oui  non  
 qualifiante  oui  non - selon la volonté des agents  
 CQP (certificat de qualification professionnelle)  oui  non

### \* Publics particuliers

Les enfants en situation de handicap, les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé), les enfants scolarisés en ULIS peuvent-ils participer aux animations proposées ?

oui  non

Quelles sont les modalités d'accompagnement proposées ?

Prise de connaissance des PAI, réunion avec les différents acteurs éducatifs (parents, école, ATSEM, animateurs) pour convenir du protocole à suivre

### \* Les locaux :

Lister les locaux mis à disposition des temps périscolaires :

- Lors des temps périscolaires les jours de classe : une salle de garderie dédiée aux activités manuelles, les infrastructures sportives de la commune (stade de foot, city stade, gymnase, salle de danse), une salle de motricité et la cour de l'école.

- Lors des temps périscolaire les mercredis : 2 salles de garderies, la cantine de l'école, une salle de sieste, les infrastructures sportives de la commune (stade de foot, city stade, gymnase, salle de danse), une salle de motricité et la cour de l'école.

Une charte d'utilisation de ces locaux a-t-elle été rédigée ?  oui  non

Les locaux principaux bénéficient d'un :

coin lecture  oui  non

coin sieste  oui  non

coin spécifique retour au calme (avec supports pour aider à calmer sa colère)  oui  non

coin petits groupes  oui  non

### \* Inscription et lien avec les familles

Modalités d'inscription pour les activités périscolaires les jours de classes :

À l'année  Trimestriel  Périodique (de vacances à vacances)

Gratuit pour toutes les familles, pour toutes les activités

- Payant : le tarif est identique à celui de la garderie  
Participation modulée selon les ressources  oui  non  
 Payant pour certaines activités

Comment sont effectuées les inscriptions ?

L'inscription aux activités est annuelle à la demande des parents sans surcoût sur le tarif garderie soit deux activités par semaine.

Modalités d'inscription pour les activités périscolaires les mercredis :

- À l'année  Trimestriel  Périodique (de vacances à vacances)  
 Gratuit pour toutes les familles, pour toutes les activités  
 Payant  
Participation modulée selon les ressources  oui  non  
 Payant pour certaines activités

Comment sont effectuées les inscriptions ?

Une journée d'inscription est dédiée aux familles souhaitant inscrire leurs enfants toute l'année, ils bénéficient d'un tarif préférentiel (voir le projet pédagogique de la structure).

Les inscriptions suivantes s'effectuent au fur et à mesure de l'année avec une priorité faite aux enfants scolarisés, ou résidents de la commune de Druelle Balsac.

Comment l'information des familles sur les activités périscolaires et sur les objectifs du projet est-elle faite ? (réunions, compte-rendu comité de pilotage et/ou conseil d'école, règlement intérieur, ...) ? À quelle fréquence ?

Site internet accueil de loisirs + site de la mairie

Affichage école et accueil de loisirs

Page facebook

Par mail pour les informations importantes (ex : les dates des inscriptions)

Règlement intérieur de l'association

Réunions de bureau/CA

Assemblée générale de l'association

Journée d'inscriptions

### \* Évaluation du PEDT

Périodicité :

1 fois par an

Précisez les indicateurs quantitatifs retenus (nombre d'enfants inscrits, évolution du taux de participation,...) :

Fréquentation :

- Evolution des effectifs des présences des enfants
- Constance des inscriptions à chaque période de l'année

Précisez les indicateurs qualitatifs retenus (se référer aux objectifs éducatifs poursuivis) :





## Annexe 1

### Critères d'appréciation de la qualité d'un PEDT

*Ces points sont des indications pour vous permettre d'aborder différentes questions favorisant l'élaboration de votre PEDT. Ils peuvent être travaillés tout au long de la mise en œuvre du PEDT et permettre des évolutions qualitatives de celui-ci. Ils permettront aussi d'analyser le contenu de votre projet.*

#### 1 Accès aux activités

- La tarification, s'il y en a une, prend-elle en compte les ressources des familles ?
- Les activités sont-elles accessibles aux enfants en situation de handicap ?
- Le cas échéant, le temps de déplacement a-t-il été considéré dans le projet d'animation et est-il adapté aux enfants et à la durée de l'activité ?

#### 2 Qualité des contenus et prise en compte de l'articulation avec le projet d'école et la classe

- Les objectifs éducatifs ont-ils été élaborés à l'issue d'un diagnostic sur les besoins des enfants et les ressources du territoire ?
- Ce diagnostic a-t-il été partagé avec les différents acteurs éducatifs du territoire (enseignants, associations, parents) ?
- Les activités sont-elles cohérentes avec les objectifs éducatifs ?
- Les temps de transition sont-ils réfléchis et organisés pour garantir la sécurité des mineurs et la qualité de l'accueil ?
- Le PEDT prend-il en compte les différents temps périscolaires (voire extrascolaires) et leur articulation ? La complémentarité des temps a-t-elle été préparée par l'ensemble des acteurs concernés ? Existe-t-il des temps de travail commun ? Est-elle recherchée dans l'équilibre des rythmes et des contenus proposés aux enfants ? Dans des projets communs ?
- Les équipes enseignantes sont-elles représentées dans le comité de pilotage ? Les animateurs assistent-ils aux conseils d'école ?
- Des règles de vie communes aux différents temps ont-elles été produites ?
- Le PEDT prend-il en compte la spécificité des enfants de moins de 6 ans ?
- Les familles reçoivent-elles l'information de l'ensemble des activités menées et du rythme de la journée des enfants ? Sous quelle forme ? La façon dont circule l'information est-elle formalisée dans le PEDT ?
- Une attention particulière a-t-elle été portée à la pause méridienne ? Quelles mesures ont été prises pour faire face aux contraintes spécifiques de ce temps (enfants nombreux, fatigués, bruit, temps du déjeuner, besoins particuliers des enfants de maternelle, temps « calme » pour les enfants du primaire) ?

Les activités proposées le mercredi répondent-elles à la charte de qualité du Plan mercredi ?

#### 3 Modalités d'élaboration et de suivi concertés

- Un comité de pilotage est-il organisé ? Est-il représentatif (collectivité, école, accueil de loisirs ou représentants des temps périscolaires, associations locales, parents d'élèves, institutions) ?
- Quelle est la fréquence de ses réunions ?
- Qui élabore l'ordre du jour et assure le suivi des prises de décisions ?

#### 4 Qualité des intervenants

- Quelles sont les qualifications des intervenants périscolaires dans le domaine de l'éducation ou de l'animation ?
- Le taux d'encadrement est-il suffisant ?
- Les activités périscolaires sont-elles déclarées en accueil collectif de mineurs ?
- Les conditions de sécurité physique et morale des enfants sont-elles assurées ?

## 5 Coordination du projet

- Un élu référent est-il en charge du suivi du PEDT ?
- Une personne est-elle identifiée pour assurer la coordination du PEDT et des différents partenaires et intervenants ?

## 6 Fonctionnalité des locaux et des aménagements

- Les locaux disponibles sont-ils en nombre suffisant ?
- Des espaces ont-ils été aménagés pour favoriser les petits groupes, le jeu, le repos, les activités physiques ?
- Une réflexion partagée sur l'utilisation de l'ensemble des locaux a-t-elle donné lieu à l'élaboration d'une charte ou d'un règlement d'utilisation de ceux-ci ?

## 7 Formation

- Un plan de formation est-il envisagé pour les intervenants périscolaires, pour répondre aux besoins détectés ?

## 8 Modalités d'évaluation

- Des critères d'évaluation du PEDT est notamment des objectifs éducatifs sont-ils définis ? Les objectifs énoncés peuvent-ils être évalués par des indicateurs observables ? Ses indicateurs peuvent-ils être observés régulièrement, de façon à réajuster les actions si besoin ?

Les objectifs, critères et indicateurs sont-ils connus par l'ensemble des acteurs concernés (du comité de pilotage aux acteurs de terrain) ?

Ex : Objectif : « favoriser le respect des rythmes des enfants »

Un des moyens (ou action) : proposer un espace de repos et d'activités calmes aux enfants qui en ont besoin.

Critères : un espace de repos a été identifié pour les enfants

un animateur favorise l'apaisement en proposant des activités calmes

plusieurs enfants utilisent cet espace et s'y reposent

Indicateurs : existence d'un espace approprié

type de proposition éducatives de l'animateur référent (relaxation, lecture, petits jeux, musique,...)

nombre d'enfants utilisant cet espace

comportement des enfants à l'issue de ce temps.

## Définitions

Les **accueils de loisirs périscolaires** sont ceux qui se déroulent les jours d'école et le mercredi.

Les **accueils de loisirs extrascolaires** sont ceux qui se déroulent pendant les périodes de vacances scolaires, le samedi sans école et le dimanche.

La **garderie** est un temps de surveillance d'un lieu d'accueil (cour, préau, salle de classe...) avec ou sans mise à disposition de matériel pédagogique, sans intervention pédagogique du personnel de surveillance.

Les **ateliers ou mono activité** correspondent à une même proposition d'activité tout au long de l'année (club de théâtre, de dessin, activité sportive ...)

## Annexe 2

### Le diagnostic territorial

Vous pouvez utiliser cette trame pour présenter votre diagnostic et/ou tout autre(s) document(s) à votre convenance intégrant au minimum ces éléments.

- Activités périscolaires existantes (ajoutez des lignes si nécessaire):

PLANNING HEBDOMADAIRE SERVICES PERISCOLAIRES (en fonction des places disponibles\*)  
ANNEE 2018 -2019

	SALLE s/mairie 16H45 à 17H30	C2S: salles sport ou danse 16H45 à 17H30	CANTINE 16H45 à 17H15	PRIMAIRE 16H30 à 18H00		MATERNELLE 16H30 à 18H30
	* 15 enfants	* 32 enfants		COUR EXTERIEUR	GRAND HALL	soit s/mairie ou cour extérieure
	MARIE	CHRISTINE et LUDIVINE	PATRICIA	AUDREY CHRISTINE	ANAIS	MONIQUE et EMMA
	ACTIVITE MANUELLE	SPORT / JEUX	ETUDE			
LUNDI	CE2-CE1	GS		Garderie Primaire		Garderie maternelle
	ACTIVITE MANUELLE	SPORT / JEUX	ETUDE			
MARDI	CM1-CM2	CP		Garderie Primaire		Garderie maternelle
	ACTIVITE MANUELLE	SPORT :	ETUDE			
JEUDI	GS	CM1-CM2		Garderie Primaire		Garderie maternelle
	ACTIVITE MANUELLE	SPORT / JEUX				
VENDREDI	CP	CE1-CE2		Garderie Primaire		Garderie maternelle

Planning susceptible d'être modifié en fonction de la composition des groupes

- Activités extrascolaires existantes (ajoutez des lignes si nécessaire):

Nature	Organisateur	Public concerné, fréquence
ALSH	La cazelle aux loisirs	Accueil des enfants de 3 – 12 ans pendant les vacances de la Toussaint, Noël, Hiver, Pâques et 5 semaines l'été

- Dispositifs existants sur le territoire :

Contrat enfance-jeunesse	<input checked="" type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non	Date de mise en place : 2015
CLAS	<input type="checkbox"/>	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	Date de mise en place :
Accompagnement éducatif	<input type="checkbox"/>	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	Date de mise en place :
PRE	<input type="checkbox"/>	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	Date de mise en place :
Contrat de ville	<input type="checkbox"/>	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	Date de mise en place :

Autre :

Quelle articulation entre ces dispositifs et le PEDT ?:

- Pour les communes qui ont un ou plusieurs quartier(s) prioritaire(s) dans le cadre de la politique de la ville, le plan constitue-t-il un axe structurant du volet éducatif du contrat de ville ?  oui  non

- Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEDT (patrimoine local, tissu associatif – en particulier associations culturelles et clubs sportifs –, bénévoles, équipements...) :

La commune de Druelle Balsac est riche en infrastructure : gymnase, terrain de pétanque, terrain de foot, salle de danse, de judo, city stade, ... La localisation de notre commune est un privilège car elle est proche de Rodez et donc des équipements sportifs et culturels sont facilement exploitables (piscine couverte, médiathèque, ludothèque, cinéma, ...)

L'atout de Druelle Balsac est l'existence de nombreuses associations sur le territoire : 46 sont présentes, et elles sont variées : sportives (handball, quilles, aikido, danse folklorique ...), culturelles (théâtre, bibliothèque, couture, ...), festives (comité des fêtes) ou solidaires (téléthon, ...)

- Contraintes du territoire (contrainte géographique, contrainte liée au transport scolaire, contrainte liée à l'éloignement des équipements...) :

L'école de Druelle est une grande école qui accueille 216 enfants répartis en 10 classes. Il y a donc beaucoup d'acteurs éducatifs sur la commune et peut compliquer l'harmonisation de la journée de l'enfant.

- Modalités de prise en compte de ces contraintes :

L'objectif est donc d'harmoniser les règles de vie auprès de tous les acteurs éducatifs présents sur la journée de l'enfant.

## Annexe 3

### Organisation hebdomadaire des temps de l'enfant

**Organisation de la semaine scolaire à 4 jours  
choisie soumise à validation ECOLE DE DRUELLE Paul CAYLA  
Commune de Druelle Balsac**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h00					
8h00-8h30	GARDIENNE	GARDIENNE		GARDIENNE	GARDIENNE
8h30-8h45					
8h45-9h00					
9h00-10h00	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT		ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
10h00-10h30					
10h30-11h00					
11h00-11h45					
11h45-12h00	APC			APC	
12h00-12h15					
12h15-13h00					
13h00-13h30					
13h45-14h00					
14h00-14h30					
14h30-15h00	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT		ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
15h00-15h30					
15h30-15h45					
15h45-16h00					
16h00-16h30					
16h30-16h45					
16h45-17h30	GARDIENNE	GARDIENNE		GARDIENNE	GARDIENNE
17h30-18h30					

**HORAIRES ECOLE DRUELLE Paul Cayla :**  
 lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30  
 Activités pédagogiques complémentaires : le lundi et jeudi de 11h45 à 12h15

Récapitulatif (Légende)	Temps d'enseignement	24 h/sem
	Activités pédagogiques complémentaires	1 h/sem
	Pause méridienne	1h30 / jr mini
	Activités complémentaires	

Le maire – Le Président de l'EPCI

Date et signature :  
*ci-jointe page des signatures.*

Le Conseil d'école

Date et signatures :

Avis de l'inspecteur de l'Education nationale

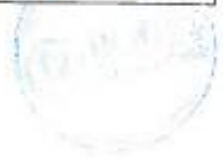
Date et signature :  
 02/03/2018  
 M. P. B...  
**DSDEN de l'Aveyron**  
 Mme L'Inspectrice  
 de l'Education Nationale  
 Circonscription de Rodez

Observations de l'organisateur du transport  
(Conseil Départemental ou autres)

Date :  
 au favorable  
 Le Directeur Général des Services  
**- 2 MARS 2018 Serge FILHASTRE**

Décision du directeur académique

Date et signature :  
 05 MARS 2018  
  
**Gilbert CAMBE**



## Annexe 4

### Projet d'école Druelle

**Volet culturel** : Mise en œuvre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)  
Construction du parcours de l'élève : (les arts, les sciences, le patrimoine,...)  
Guide pour la mise en œuvre du PEAC à l'adresse : [eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html](http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html)

Cycles	Parcours proposés, identique à chaque cycle
Maternelle	<ul style="list-style-type: none"><li>- favoriser au sein de chaque cycle une diversification des pratiques culturelles. Participer à davantage de rencontres sportives dans le cadre de l'Usep, favoriser l'accès à divers musées, continuer la participation aux projets chorales, à école et cinéma, aux spectacles JMF et MJC.</li><li>- présenter un projet artistique aux autres élèves, classes de l'école</li></ul>
Cycle 2	<ul style="list-style-type: none"><li>- favoriser au sein de chaque cycle une diversification des pratiques culturelles. Participer à davantage de rencontres sportives dans le cadre de l'Usep, favoriser l'accès à divers musées, continuer la participation aux projets chorales, à école et cinéma, aux spectacles JMF et MJC.</li><li>- présenter un projet artistique aux autres élèves, classes de l'école</li></ul>
Cycle 3	<ul style="list-style-type: none"><li>- favoriser au sein de chaque cycle une diversification des pratiques culturelles. Participer à davantage de rencontres sportives dans le cadre de l'Usep, favoriser l'accès à divers musées, continuer la participation aux projets chorales, à école et cinéma, aux spectacles JMF et MJC.</li><li>- présenter un projet artistique aux autres élèves, classes de l'école</li></ul>

## Annexe 5

### La charte de qualité du plan mercredi

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

#### **Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis :**

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

#### **Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :**

#### **1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

#### **2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

#### **3 Mise en valeur de la richesse des territoires**

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel,



notamment par l'organisation de sorties.

- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

#### 4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

*La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCSPP du département où il se déroule implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.*

*Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF.*

*Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.*

*Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les CAF constitue une garantie de la bonne application de ces critères.*

*Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.*

*Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les CAF tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement pour les porteurs de projets de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères, mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.***

## Annexe 6

### Ressources

Le ministère de l'éducation nationale met à votre disposition sur le site Plan mercredi <http://planmercredi.education.gouv.fr/> les informations et outils susceptibles de vous accompagner dans votre démarche.

Le groupe d'appui départemental aux PEDT (GAD) vous propose un appui technique et pédagogique pour la formalisation et le suivi de votre PEDT.

Cet appui peut prendre la forme de conseils, de réunions thématiques à destination des coordonnateurs ou autres acteurs du PEDT, de forums ou rencontres départementales, de formations.

Vous pouvez solliciter

☞ les fédérations d'éducation populaire suivantes, membres du GAD, pour un accompagnement technique :

- Ligue de l'enseignement de l'Aveyron :  
Camille Briançon, tel : 05 65 77 36 05 / 06 80 94 56 10 - courriel : [cbriancon@ligueenseignement12.org](mailto:cbriancon@ligueenseignement12.org)
- Francas de l'Aveyron : David Tressières, tel : 06 51 56 27 46 , courriel : [d.tressieres@francasoccitanie.org](mailto:d.tressieres@francasoccitanie.org)
- Fédération départementale Familles rurales : Pierre-Marie Boissonnade, tel : 05 65 75 54 00  
courriel : [pierre-marie.boissonnade@famillesrurales.org](mailto:pierre-marie.boissonnade@famillesrurales.org)

☞ la CAF, pour toute question relative au financement du Plan mercredi :

- Secteur Nord : Céline ALBINET, tel : 05.65.77.82.50 - [celine.albinet@cafrodez.cnafmail.fr](mailto:celine.albinet@cafrodez.cnafmail.fr)
- Secteur Centre : Marie RAYNAL, tel : 05.65.77.82.70 - [marie.raynal@cafrodez.cnafmail.fr](mailto:marie.raynal@cafrodez.cnafmail.fr)
- Secteur Ouest : Séverine DUTOIT, tel : 05.65.43.62.43 - [severine.dutoit@cafrodez.cnafmail.fr](mailto:severine.dutoit@cafrodez.cnafmail.fr)
- Secteur Sud : Marlène BAUMGART tel : 05.65.77.82.47 [marlene.baumgart-bouzat@cafrodez.cnafmail.fr](mailto:marlene.baumgart-bouzat@cafrodez.cnafmail.fr)  
ou la conseillère technique avec qui vous êtes en contact dans le cadre du contrat enfance jeunesse

☞ les services de l'État :

- DSDEN : Florent Pelegrin, courriel : [ia12-dipeve@ac-toulouse.fr](mailto:ia12-dipeve@ac-toulouse.fr)
- DDCSPP : Christine Tapie, chargée des politiques éducatives, tel : 05 65 73 52 36

Marie-José Marty, chargée de la réglementation et des accueils de mineurs, tel : 05 65 73 52 37

courriel : [ddcspp-vie-associative@aveyron.gouv.fr](mailto:ddcspp-vie-associative@aveyron.gouv.fr)